



**ACADEMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n° 25-33 du 9 décembre 2025

Concession de service relative à la mise à disposition, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des laveries à destination des étudiants

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h45.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

La concession de service relative à la mise à disposition, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des laveries à destination des étudiants a été menée selon la procédure prévue à l'article L.1121-1 du code de la commande publique.

Après présentation, le conseil d'administration du CROUS Bretagne autorise l'attribution de la concession de service relative à la mise à disposition, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des laveries automatiques à l'entreprise S2LR.



**ACADEMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 14
- CONTRE : 9
- ABSTENTION :
- NE SE PRONONCE PAS :

Fait à Rennes, le 9 décembre 2025

Rectrice de l'Académie de Rennes et
de la Région Académique de Bretagne

Hélène INSEL